Protection coupure

KRYTECH 584

Risque faible - ISO B

Le meilleur compromis entre dextérité et protection



PROTECTION COUPURE
NIVEAU B

EN 388



4342B

ISO 13997
5.3 N (540 g)

Dexterité EN ISO
21420: 5/5

CATÉGORIE 2

CE

AVANTAGES SPÉCIFIQUES

Protection coupure

- Protection renforcée de l'avant-bras grâce à sa longue manchette supplémentaire

Confort

- Ergonomique, qui réduit la fatigue musculaire

Durabilité

- Adaptés aux travaux longue durée : excellente résistance à l'abrasion

Protection de la peau

- Contient des traces de DMF en conformité avec les valeurs limites d'exposition professionnelles

Qualité garantie

- Sans silicone pour éviter les traces, les défauts sur la tôle et le verre avant peinture

Lavabilité

- Lavable jusqu'à 5 fois à 40°C, pour allonger la durée de vie du gant et réduire les coûts et les déchets

INDUSTRIES

- Industrie automobile
- Industrie du papier
- Métallurgie

APPLICATIONS

- Manipulation et tri de petites pièces coupantes
- Manipulation de tôles
- Manipulation de pièces ou de tôles ébarbées
- Manipulation de carton, papier
- Assemblage automobile
- Montage de précision

Edité 15/10/2026

Protection coupure

KRYTECH 584

Risque faible - ISO B

LÉGENDES

EN388



DANGERS MÉCANIQUES

NIVEAUX DE PERFORMANCE (X = NON TESTÉ)

4	3	4	2	B	
0-4	0-5	0-4	0-4	A-F	P

- P : Protection contre les chocs (optionnel)
- A-F : Résistance à la coupure selon ISO 13997
- 2 : Résistance à la perforation
- 4 : Résistance au déchirement
- 3 : Résistance à la coupure
- 4 : Résistance à l'abrasion

DÉTAILS PRODUIT

Finition intérieure	Support tricoté sans couture à base de fibres PEHD
Jauge	13
Finition extérieure	Dos aéré
Matière	Polyuréthane
Caractéristique manchette	Poignet tricot
Couleur	Blanc, Gris
Longueur (cm)	27-32
Tailles	6 7 8 9 10 11

DÉTAILS LOGISTIQUES

Emballage	1 paire/sachet 12 paires/sachet 96 paires/carton

LÉGISLATION

- Ce produit n'est pas classé dangereux selon la Directive 1999/45/CE du Parlement Européen et du Conseil.
- Ce produit ne contient ni substance préoccupante à des teneurs supérieures à 0.1%, ni substance figurant à l'annexe XVII selon le règlement n°1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil (REACH).
- Attestations UE de type: 0075/014/162/02/19/0508 - EXT 01/02/19
- Délivré par l'organisme agréé nr: 0075 CTC - 4, rue Hermann Frenkel - 69367 Lyon Cedex 07- FRANCE

Edité 15/10/2026